



TOUJOURS EN ACTIVITÉ POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS!

Un organisme communautaire en zone rouge, que devez-vous savoir?

- Demeure ouvert, dans le respect des consignes données par la santé publique.
- Certaines activités pourraient être modifiées. Vérifier l'offre avant de vous y présenter.
- Interdiction de fréquenter les lieux si votre enfant ou vous-même présentez des symptômes liés à la COVID-19.

En cas d'éclosion (résultat positif)

Si un enfant ou un parent fréquentant l'organisme obtient un résultat positif, les personnes considérées comme étant à risque modéré ou élevé seront contactées rapidement par la santé publique. En cas d'éclosion au sein de l'organisme, les responsables informeront également la santé publique.

[Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19)